

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 8 novembre 2016

MONEYVAL(2016)24

**COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION DES MESURES DE
LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE
FINANCEMENT DU TERRORISME**

MONEYVAL

51^e RÉUNION PLÉNIÈRE
Strasbourg, 27-29 septembre 2016

RAPPORT DE RÉUNION

MÉ MORANDUM

établi par le Secrétariat de MONEYVAL

Résumé

Au cours de sa 51^e réunion plénière, tenue à Strasbourg du 27 au 29 septembre 2016, le Comité MONEYVAL :

- a adopté le REM du 5^e cycle et son résumé concernant la Hongrie, décidé de placer le pays sous procédure de suivi renforcé et lui a demandé de faire rapport à la Plénière en décembre 2017 ;
- a adopté le rapport de suivi du 4^e cycle soumis par la Lettonie et décidé de retirer le pays de la procédure de suivi ;
- a pris note du deuxième rapport de suivi soumis par la Bulgarie au titre du 4^e cycle d'évaluation mutuelle et l'a invitée à présenter un rapport de suivi complémentaire à la 53^e réunion plénière (en mai 2017), tout en l'encourageant à demander lors de cette réunion son retrait de la procédure de suivi ;
- a pris note du premier rapport de suivi régulier soumis par le Liechtenstein, s'est félicité des réformes mises en œuvre et a encouragé le pays à demander son retrait de la procédure de suivi dans les deux ans ;
- a pris note du premier rapport de suivi régulier soumis par l'Estonie et l'a encouragée à demander son retrait de la procédure de suivi au plus tard dans les deux ans suivant la date de la réunion plénière ;
- a pris note du rapport intérimaire soumis par la République de Moldova et l'a invitée à demander son retrait de la procédure de suivi en décembre 2016 ;
- a pris note du rapport de suivi accéléré soumis par la Bosnie-Herzégovine au titre du 4^e cycle et a suggéré au pays de demander son retrait de la procédure de suivi au plus tard dans les trois ans ;
- a pris note des rapports de conformité soumis par la République tchèque et le Monténégro au titre des procédures de conformité renforcées et a demandé à ces deux pays de soumettre des rapports de conformité complémentaires en décembre 2016 ;
- a entendu le point oral du Secrétariat sur la procédure de suivi de l'« Initiative d'établissement des faits relatifs au financement du terrorisme » ;
- a eu un échange de vues avec le juge Spano de la Cour européenne des droits de l'homme sur l'arrêt rendu le 21 juin 2016 par la Grande Chambre dans l'affaire *Al-Dulimi et Montana Management c. Suisse* ;
- a entendu un exposé sur les modifications récentes de la Recommandation 8 et de sa Note interprétative.

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a tenu sa 51^e réunion plénière du 27 au 29 septembre 2016, à Strasbourg, sous la présidence de M. Daniel Thelesklaf (Liechtenstein). L'ordre du jour de la réunion et la liste des participants figurent aux annexes I et II.

Premier jour : mardi 27 septembre 2016

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la Réunion plénière

1. Le Président, M. Daniel Thelesklaf, ouvre la réunion plénière en souhaitant la bienvenue à tous les participants.
2. Le Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, M. Jan Kleijssen, rappelle l'urgence de combattre efficacement le terrorisme et son financement, eu égard aux attentats terroristes perpétrés récemment en Europe. A cet égard, il se félicite des efforts constants déployés par la Plénière, concernant tout particulièrement le processus de suivi de l'« Initiative d'établissement des faits relatifs au financement du terrorisme ». M. Kleijssen rend compte de la mission de haut niveau de MONEYVAL en République tchèque, en juin 2016, menée dans un esprit coopératif et constructif. Étant donné que la Direction qu'il dirige est chargée aussi des questions relatives à la société de l'information, il encourage la Plénière à rouvrir le débat sur la question des monnaies virtuelles, compte tenu des propositions faites récemment au niveau de l'UE en vue de renforcer la transparence dans ce domaine. En ce qui concerne les questions de personnel, M. Kleijssen informe la Plénière de la procédure de recrutement externe, en cours, visant à pourvoir un poste au Secrétariat de MONEYVAL et encourage les délégations à soumettre des candidats pour les deux postes de détachement vacants au sein du Secrétariat.

Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour

3. Le Comité adopte l'ordre du jour tel que diffusé (voir l'Annexe I).

Point 3 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Président

4. Le Président informe la Plénière de la correspondance avec les pays et territoires soumis à l'évaluation de MONEYVAL depuis la 50^e réunion plénière, qui a eu lieu en avril 2016.
5. Il rend également compte à la Plénière de la mission de haut niveau menée par MONEYVAL en République tchèque, les 8 et 9 juin 2016. Une délégation de MONEYVAL, composée du Président, du Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité et du Secrétaire exécutif, a rencontré plusieurs hauts responsables politiques (dont le ministre de la Justice) et de hauts fonctionnaires afin d'examiner les modifications législatives actuellement en cours d'introduction, en relation notamment avec les lacunes identifiées par le GAFI en ce qui concerne le financement du terrorisme. Le Président remercie la délégation tchèque pour l'esprit coopératif et constructif dans lequel la mission de haut niveau s'est déroulée (pour plus d'informations, voir le point 5.2 de l'ordre du jour).
6. Le Président rend compte de ses échanges de vues avec la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire (à Tallinn, le 27 mai 2016) et avec le Comité des Ministres (à Strasbourg, le 6 juillet 2016), à l'occasion, pour ce dernier, de l'adoption du rapport annuel 2015 de MONEYVAL.

Point 4 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Secrétariat

7. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière de la mise en ligne du rapport annuel 2015 de MONEYVAL sur le site Internet de MONEYVAL et le Portail du Conseil de l'Europe, accompagné d'une interview vidéo du Président. Il informe également la Plénière de la procédure de recrutement externe en cours au sein du Secrétariat de MONEYVAL, ainsi que des deux postes

de détachement à pourvoir. Il invite l'ensemble des membres à présenter des candidats.

8. En ce qui concerne le calendrier des activités et des évaluations, la Plénière est informée de l'état d'avancement de l'évaluation en cours concernant l'île de Man (dépendance de la Couronne britannique), de la visite à venir en Slovaquie (7-19 novembre 2016) et des dates des visites en Andorre (6-18 mars 2017) et en Ukraine (28 mars-8 avril 2017). Les formations préparatoires pour les deux pays qui feront l'objet d'une visite au deuxième semestre 2017 (Albanie et Lettonie) se dérouleront en octobre/novembre 2016. La Plénière est également informée de la tenue, les 25 et 26 octobre 2016, de la 8^e réunion plénière de la Conférence des Parties à la « Convention de Varsovie » (STCE n° 198), dont le Secrétariat de MONEYVAL est également responsable ; les rapports d'évaluation de la Belgique et de l'Arménie seront examinés et adoptés à cette occasion (voir également ci-après, point 25 de l'ordre du jour).
9. Le Secrétaire exécutif rend compte de la réunion plénière du GAFI tenue en juin 2016, en particulier de l'adoption des rapports d'évaluation mutuelle de l'Autriche, du Canada et de Singapour, du suivi en cours de l'« Initiative d'établissement des faits relatifs au financement du terrorisme », de la discussion sur la transparence et les bénéficiaires effectifs, ainsi que des dernières modifications des normes du GAFI, notamment la Recommandation 8 et sa note interprétative sur l'abus des organisations à but non lucratif en vue de financer le terrorisme (voir également ci-après, le point 16 de l'ordre du jour). Le Secrétaire exécutif informe également la Plénière de l'adoption du guide visant à aider les praticiens à mettre en œuvre la Résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies ; il s'agit d'orientations destinées aux personnes chargées de préparer et d'examiner les demandes de gel d'avoirs nationaux et étrangers et qui visent à renforcer l'efficacité globale de la mise en œuvre de la Recommandation 6 relative aux sanctions financières ciblées. Ce guide n'a pas été rendu public, mais les praticiens peuvent le consulter sur un site Internet sécurisé créé à cette fin ; les membres sont invités à transmettre les coordonnées de leurs praticiens au Secrétariat de MONEYVAL au plus tard le 31 octobre 2016.
10. La Plénière est informée de la formation sur les normes de 2012 et la méthodologie de 2013 du GAFI, destinée aux évaluateurs de MONEYVAL et organisée à Jérusalem du 31 mai au 3 juin 2016. Trente participants issus de 28 pays y ont participé. Le Secrétaire exécutif remercie chaleureusement la délégation israélienne d'avoir accueilli cette manifestation, ainsi que les formateurs (MM. John Ringguth, Yehuda Schaffer, Richard Walker et Michael Stellini). Il annonce que la prochaine formation devrait se dérouler du 12 au 15 mai 2017, dans un lieu à déterminer.
11. En outre, le Secrétaire exécutif informe la Plénière que le Secrétariat de MONEYVAL a participé à d'autres forums, avec, en particulier, un échange de vues avec plusieurs comités du Conseil de l'Europe, notamment un échange de vues général avec le CODEXTER, en mai, et avec le Groupe Pompidou, en juin (sur les liens entre le trafic de drogue et le financement du terrorisme). Avec Michael Stellini, le Secrétaire exécutif a également pris part à un atelier organisé par les autorités arméniennes (17-18 mai 2016) sur les mesures de LBC/FT et les enjeux actuels en la matière, l'occasion d'examiner certaines questions soulevées dans le REM relatif à l'Arménie avec des représentants de la banque centrale, du parquet général, des ministères des Finances et de la Justice et de plusieurs autorités répressives. M. Stellini a également assisté à une réunion d'experts sur le renforcement de la coopération dans la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, les 5 et 6 septembre 2016 à Vienne, organisée notamment par l'OSCE, le Bureau de prévention et de lutte contre le blanchiment de capitaux de la République de Moldova, le haut conseiller de l'UE en République de Moldova pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et l'Office des Nations Unies contre la drogue et de la criminalité (ONUDD). Son intervention portait sur les initiatives des organisations internationales visant à réduire au minimum les risques de recours aux sociétés offshore à des fins de blanchiment de capitaux. Mme Astghik Karamanukyan a participé, à Bruxelles, le 30 juin 2016, à un atelier sur le financement du terrorisme, organisé par AME (Anti-Money Laundering Europe, une plateforme interactive publique/privée sur la criminalité financière dans l'UE basée à Bruxelles) et par l'Institut royal des services unis. Cet atelier a examiné les principaux éléments du Plan d'action de l'UE visant à renforcer la lutte contre le financement du terrorisme. Mme Karamanukyan a évoqué l'expérience en matière de gel d'avoirs des pays non membres de l'UE représentés à MONEYVAL, évalués dans le cadre du 5^e cycle d'évaluation mutuelle. Enfin, Mme Veronika Mets a participé à un atelier sur la manière de relever les nouveaux défis de la lutte contre le financement du terrorisme, à Prague (19-20 septembre), organisé notamment par le ministère tchèque des Finances, le Conseil de l'Europe et le fonds

pour les subventions norvégiennes (*Norway grants*). Son intervention portait sur les défis liés à la conduite d'évaluations nationales des risques en matière de financement du terrorisme.

12. Le Secrétaire exécutif invite les délégations qui souhaitent représenter MONEYVAL à la prochaine réunion plénière du GAFI à Paris (16-21 octobre 2016) à se faire connaître.

Point 5 de l'ordre du jour – Procédures de conformité renforcées

5.1 Rapport du Monténégro au titre de l'étape 1 des procédures de conformité renforcées

13. La Plénière examine une analyse écrite du deuxième rapport de conformité élaboré par les autorités monténégrines concernant les mesures prises pour remédier aux lacunes persistantes soulignées dans le rapport d'évaluation mutuelle du 4^e cycle. Pour déterminer si l'étape 2 des procédures de conformité renforcées (PCR) devrait être appliquée, il a été demandé aux autorités de rendre compte des progrès accomplis, en particulier en ce qui concerne : i) la mise en œuvre des exigences de l'ancienne RS.III ; ii) l'engagement du ou des ministre(s) compétent(s) à modifier la législation de LBC/FT et iii) fortes de cet engagement, la communication d'un calendrier révisé pour l'adoption des modifications législatives nécessaires.
14. Il est pris acte du fait que le gouvernement du Monténégro a adopté, en juillet 2016 et en vertu de la loi sur les mesures restrictives internationales (« loi sur les MRI »), une décision visant à prendre des mesures contre l'Etat islamique en Irak et au Levant (« EILL ») et contre Al-Qaïda (ainsi que contre les personnes, groupes, sujets et entités connexes), conformément à la Résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Toutefois, aucune mesure n'a été prise pour donner suite à la Résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité et la Décision ne fait donc pas référence aux personnes et entités désignées par le Comité 1988. Il existe également des incohérences entre la loi sur les MRI et la Décision, et il n'est pas certain que cette dernière s'applique à toutes les parties de la Résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité. Le Monténégro n'a pas non plus pris de mesures pour mettre en œuvre la Résolution 1373 (2000) du Conseil de sécurité, bien que les autorités aient décidé qu'elles pouvaient le faire dans le cadre de la loi sur les MRI.
15. Ce nonobstant, la Plénière note que le Conseil de l'Europe a apporté une assistance technique pour la mise en œuvre de la Recommandation 6 du GAFI (qui remplace la RS.III). A la suite d'une table ronde avec les autorités, un expert du Conseil de l'Europe a élaboré, en juillet 2016, un document technique qui formule des recommandations sur la mise en œuvre de la Recommandation 6 du GAFI et qui servira de base à un « document complet » définissant les mécanismes de mise en œuvre des résolutions 1267 (1999) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Le document technique comporte également un plan d'action, avec des dates butoirs, dont la majorité se situe au dernier trimestre 2016. Le document technique et le plan d'action sont toujours à l'étude par plusieurs ministères et institutions, mais ils devraient être adoptés par le gouvernement en octobre 2016 (après les élections nationales). Dans une lettre adressée au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, datée du 26 juillet 2016, le ministre des Finances explique que le Monténégro mettra tout en œuvre pour élaborer le « document complet » en vue de son adoption par le gouvernement en temps utile. Toutefois, aucun calendrier révisé pour l'adoption des modifications à la législation de LBC/FT n'a encore été établi.
16. Malgré une mise en œuvre partielle de la RS.III et l'absence d'engagement/de calendrier concernant les modifications de la législation de LBC/FT, le Secrétariat estime que des mesures positives sont prises pour mettre en œuvre la Recommandation 6 (qui remplace la RS.III), avec un fort soutien des hauts responsables politiques. Par conséquent, il juge prématuré de suggérer l'application de l'étape 2 des PCR, le ministre des Finances étant bien conscient des lacunes persistantes et des mesures correctives à prendre.
17. Le Président informe la Plénière des discussions tenues à ce sujet au sein du Bureau, dont il est ressorti que la décision d'appliquer les mesures de l'étape 2 devait être reportée jusqu'à la 52^e réunion plénière. Pour parvenir à cette conclusion, les membres du Bureau ont aussi tenu compte des élections nationales à venir et du court intervalle entre les deux réunions plénières. Toutefois, le Président souligne l'importance de mettre en œuvre la Recommandation 6, conformément au plan d'action élaboré : en cas de retard, la nécessité d'appliquer les mesures de l'étape 2 sera

très sérieusement envisagée en décembre 2016.

Décision prise :

18. La Plénière accepte de réexaminer les progrès accomplis lors de sa 52^e réunion plénière, en décembre 2016, sur la base d'un troisième rapport de conformité. Dans l'intervalle : a) les exigences formulées dans la Recommandation 6 devront avoir été suivies d'effet (ou être très proches de l'être) et b) l'engagement nécessaire pour modifier la législation de LBC/FT devra avoir été obtenu, et le calendrier révisé fourni.

5.2 Rapport de la République tchèque au titre de l'étape 2 des procédures de conformité renforcées

19. La Plénière salue les progrès accomplis par la République tchèque depuis le dernier rapport de conformité, en avril 2016, notamment la déclaration de haut niveau faite par le ministre de la Justice au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe visant à rectifier les problèmes persistants relevés dans le REM du 4^e cycle (2011) et lors de la mission de haut niveau de MONEYVAL, en juin 2016, menée dans un esprit particulièrement coopératif et constructif. La Plénière se félicite en particulier du fait que le gouvernement tchèque ait reconnu la nécessité urgente de remédier aux lacunes concernant la RS.II et ait présenté un projet de modification du Code pénal au parlement, pour adoption selon la procédure accélérée. Etant donné que MONEYVAL devra indiquer, au plus tard début janvier 2017, dans le cadre de l'« Initiative d'établissement des faits relatifs au financement du terrorisme » du GAFI et en vue de la réunion plénière de celui-ci, en février 2017, quels progrès la République tchèque a accomplis en matière d'incrimination de l'infraction de financement du terrorisme, la Plénière invite instamment la République tchèque à finaliser ce processus législatif avant la fin 2016, tout en respectant les exigences et les procédures constitutionnelles.
20. La Plénière estime que les efforts déployés pour supprimer les lacunes persistantes relevées dans le REM du 4^e cycle (2011) concernant la R.1 doivent également s'accélérer de toute urgence. Selon elle, la République tchèque devrait avoir introduit les modifications nécessaires suffisamment à l'avance de l'évaluation mutuelle du 5^e cycle, en 2018, pour pouvoir apporter la preuve de leur application effective.

Décision prise :

21. En conséquence, la Plénière encourage la République tchèque à poursuivre sur sa voie en ce qui concerne la RS.II et à accélérer la correction des lacunes relatives à la R.1 ; elle se réserve néanmoins le droit d'appliquer ultérieurement l'étape 3. La République tchèque est invitée à faire rapport à la 52^e réunion plénière (6-8 décembre 2016).

Point 6 de l'ordre du jour – Quatrième cycle de suivi : premier rapport de suivi régulier de l'Estonie

22. Le Président invite le Secrétariat à présenter le premier rapport de progrès soumis par l'Estonie au titre du suivi régulier du REM du 4^e cycle adopté en septembre 2014. Le Secrétariat rappelle que les Règles de procédure révisées, adoptées à la 50^e réunion plénière, en avril 2016, n'exigent aucune analyse écrite de la part du Secrétariat concernant le premier rapport de suivi soumis par le pays. Le Secrétariat explique en outre que conformément à ces nouvelles règles, un pays est censé sortir du suivi régulier quatre ans après l'adoption du REM, à défaut de quoi il est placé sous la procédure de suivi renforcé.
23. Revenant au rapport soumis par l'Estonie, le Secrétariat souligne les progrès réalisés en ce qui concerne les recommandations clés et les recommandations essentielles ayant reçu la notation « partiellement conforme » dans le REM. En particulier, il relève que l'Estonie a présenté des modifications au Code pénal en vue de remédier à l'ensemble des lacunes techniques liées à la mise en œuvre de la Recommandation 3 sur la confiscation. Le projet de loi devrait entrer en vigueur peu après la réunion plénière. Il est noté avec satisfaction que les tribunaux estoniens ont rendu leur première condamnation pour financement du terrorisme. Toutefois, les autorités sont encouragées à faire entrer en vigueur les amendements concernant cette infraction le plus tôt

possible. D'autres modifications visant à remédier aux lacunes relevées en matière de prévention sont en cours, dans le cadre de la transposition dans le droit interne de la 4^e Directive anti-blanchiment de l'UE.

Décision prise :

24. La Plénière prend acte des progrès satisfaisants réalisés par l'Estonie et adopte le rapport de progrès. Il est demandé à l'Estonie de faire rapport à la Plénière dans deux ans et le pays est invité à demander à sortir de la procédure de suivi régulier en septembre 2018.

Point 7 de l'ordre du jour – Echange de vues avec le juge Robert Spano (Cour européenne des droits de l'homme) sur les répercussions de l'arrêt rendu le 21 juin 2016 par la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Al-Dulimi et Montana Management Inc. c. Suisse*

25. La Plénière entend un exposé du juge Spano (juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de l'Islande) sur l'arrêt rendu le 21 juin 2016 par la Grande Chambre dans l'affaire *Al-Dulimi et Montana Management Inc. c. Suisse*, concernant la mise en œuvre des sanctions financières ciblées du Conseil de sécurité des Nations Unies. Si la résolution contestée dans l'affaire *Al-Dulimi* (Résolution 1483 du 22 mai 2003 du Conseil de sécurité, relative à l'Irak) ne porte pas sur le financement du terrorisme ni sur la prolifération et par conséquent ne relève pas directement du mandat de MONEYVAL, l'arrêt n'en présente pas moins un grand intérêt pour les délégations de MONEYVAL. La Cour européenne des droits de l'homme a jugé dans cet arrêt que le droit d'accès à la justice (article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme) avait été violé, ce qui pourrait également se produire à l'avenir avec la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité relevant du mandat du GAFI et de MONEYVAL. Plusieurs délégations soulèvent des questions concernant la compatibilité des normes du GAFI de 2012 avec les exigences de l'article 6 de la CEDH, telles que confirmées par la Cour dans cet arrêt.

26. La Plénière décide que la complexité de ces questions mérite un débat plus approfondi à la réunion de décembre et que dans l'intervalle, un groupe de travail *ad hoc* devrait élaborer un document pour aider les membres à concilier les mesures prises conformément aux normes du GAFI d'une part et leurs obligations en vertu de la CEDH d'autre part. Ce document devrait être présenté à la réunion de décembre. Les personnes souhaitant participer bénévolement à ce groupe de travail *ad hoc* sont invitées à se manifester au Secrétariat. Le groupe *ad hoc* se réunira *via* une conférence téléphonique le 10 novembre 2016.

Points 8-10 de l'ordre du jour – Informations sur des initiatives de LBC/FT menées dans des Etats et territoires membres de MONEYVAL (tour de table), de l'Union européenne et d'autres structures internationales

27. La Plénière organise un tour de table concernant les développements récents en matière de LBC/FT dans les pays et territoires membres de MONEYVAL (pour plus d'informations sur le tour de table, voir le document MONEYVAL-Plenary51(2016)INF8 du 28 octobre 2016). Elle entend en outre des informations sur des initiatives récentes de la Commission européenne, du Groupe Egmont, du Groupe Eurasie contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG), du Groupe d'action financière (GAFI), du Groupe des Superviseurs des centres financiers internationaux (GIFCS), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et de la Banque mondiale.

Point 11 de l'ordre du jour – Présentation du projet DOS du Groupe Egmont par M. Richard Walker (Guernesey, dépendance de la Couronne britannique)

28. En sa qualité de conseiller de la CRF de Guernesey pour les politiques internationales, M. Richard Walker présente un exposé sur un projet en cours mené par le Groupe Egmont sur les DOS. Ce projet réunira et analysera les informations contenues dans les DOS par secteur, par territoire et par région, de manière à ce qu'elles puissent servir d'exemples et permettre aux différentes CRF de tirer des conclusions sur le niveau de concordance entre le nombre et le modèle des DOS et les territoires pairs et voisins. L'enquête se concentre essentiellement sur le financement du terrorisme et sur le blanchiment d'argent et, dans une large mesure, établit une séparation entre

les DOS soumises en relation avec le premier phénomène et les DOS soumises en relation avec le deuxième. L'enquête vise à contribuer de manière importante à l'objectif voulant que les CRF disposent d'informations les plus récentes possible sur les questions relatives au financement du terrorisme pour pouvoir, ainsi que d'autres autorités, être aussi efficaces que possible. Les délégations sont encouragées à répondre à l'enquête de manière aussi précise que possible pour permettre la diffusion de rapports exhaustifs aux membres.

Deuxième jour : mercredi 28 septembre 2016

Point 12 de l'ordre du jour – Quatrième cycle de suivi : premier rapport de suivi régulier du Liechtenstein

29. Le Secrétariat est invité à présenter le premier rapport de progrès soumis par le Liechtenstein au titre du suivi régulier du REM du 4^e cycle, adopté en avril 2014. Le Secrétariat rappelle à la Plénière que les Règles de procédure révisées, adoptées à la 50^e réunion plénière, en avril 2016, n'exigent aucune analyse écrite de la part du Secrétariat concernant le premier rapport de suivi soumis par le pays. Le Secrétariat explique en outre que conformément à ces nouvelles règles, un pays est censé sortir du suivi régulier quatre ans après l'adoption du REM, à défaut de quoi il est placé sous la procédure de suivi renforcé.

30. Le Secrétariat note qu'une nouvelle loi sur la CRF a été adoptée, qui supprime tous les obstacles restreignant l'accès de la CRF à l'information. Par ailleurs, les dispositions relatives au secret des institutions financières ont été clarifiées pour garantir un accès total à l'information, le cas échéant, par la CFR et les autres autorités compétentes. Les autorités ont pris des mesures pour améliorer la mise en œuvre des mesures de prévention, en particulier en matière de vigilance à l'égard de la clientèle. Les insuffisances techniques concernant les mesures de prévention sont en cours de suppression dans le cadre du processus de transposition dans le droit interne de la 4^e Directive anti-blanchiment de l'UE. Le Secrétariat relève que le parquet a intensifié ses efforts pour contester le niveau de preuve élevé qu'exigent les tribunaux pour établir l'infraction principale sous-tendant l'activité de blanchiment. Si ces efforts sont encourageants, aucune condamnation pour blanchiment de capitaux n'a encore été prononcée concernant le blanchiment de produits générés à la suite d'une infraction principale commise à l'étranger. Par conséquent, la Plénière souligne l'importance d'encourager le parquet à continuer à s'opposer aux tribunaux dans ce type d'affaire.

Décision prise :

31. La Plénière note que le Liechtenstein a accompli des progrès satisfaisants et adopte le rapport de progrès. Il est demandé au Liechtenstein de faire rapport à la Plénière dans les deux ans et le pays est invité à demander son retrait de la procédure de suivi régulier d'ici septembre 2018.

Point 13 de l'ordre du jour – Quatrième cycle de suivi : rapport de suivi intérimaire de la République de Moldova

32. Conformément à la décision prise à la 50^e réunion plénière, en avril 2016, la République de Moldova présente un rapport de suivi intérimaire. Les informations soumises par les autorités concernent principalement les réformes législatives en cours et les détails du projet de loi de LBC/FT. La Plénière se félicite également du fait que ce projet de loi a été élaboré avec l'assistance technique du Conseil de l'Europe.

Décision prise :

33. La Plénière prend note des développements intervenus en République de Moldova concernant la législation de LBC/FT et invite le pays à demander son retrait de la procédure de suivi régulier en décembre 2016.

Point 14 de l'ordre du jour – Quatrième cycle de suivi : demande de la Lettonie visant à sortir de la procédure de suivi régulier

34. Faisant suite à la décision prise à la 48^e réunion plénière (septembre 2015), selon laquelle la Lettonie devait demander son retrait de la procédure de suivi régulier une fois les lacunes relatives à la RS.III rectifiées (mais pas plus tard que septembre 2016), la Lettonie présente au Secrétariat son deuxième rapport de suivi sur les progrès accomplis. Etant donné que les lacunes relatives à la mise en œuvre de la RS.III ont été largement résolues avec l'adoption d'une nouvelle législation en matière de sanctions et que des progrès ont été réalisés concernant d'autres recommandations essentielles, le Secrétariat propose de retirer la Lettonie de la procédure de suivi régulier. Cette proposition est acceptée par la plénière.

Décision prise :

35. La Plénière décide de retirer la Lettonie de la procédure de suivi régulier. La Lettonie fera l'objet d'un 5^e cycle d'évaluation mutuelle au deuxième semestre 2017.

Point 15 de l'ordre du jour – Quatrième cycle de suivi : demande de la Bulgarie visant à sortir de la procédure de suivi régulier

36. A la suite de l'adoption du REM du 4^e cycle, en septembre 2013, la Bulgarie a été placée sous la procédure de suivi régulier et il lui a été demandé de faire rapport à la Plénière deux ans plus tard. Le premier rapport de progrès a été adopté lors de la 48^e réunion plénière de MONEYVAL, en septembre 2015, date à laquelle la Bulgarie a été invitée à revenir devant la Plénière en septembre 2016, tout en demandant son retrait de la procédure de suivi régulier.

37. L'analyse faite par le Secrétariat du deuxième rapport de suivi de la Bulgarie conclut que le pays a pris des mesures positives pour remédier à nombre d'insuffisances relevées en relation avec plusieurs recommandations clés et essentielles (notamment les R.10, RS.II, R.3, RS.I, RS.III) notées « PC » dans le REM de 2013. Il semble toutefois que d'importantes lacunes – en relation notamment avec la RS.II et la R.3 – doivent encore être rectifiées conformément aux recommandations du REM. Par conséquent, le processus de modification du Code pénal lancé par le ministère de la Justice plus tôt cette année pourrait être l'occasion d'introduire les éléments manquants, concernant principalement l'incrimination de toutes les infractions figurant à l'annexe à la Convention pour la répression du financement du terrorisme, ainsi que la suppression de l'élément intentionnel dans l'infraction de terrorisme/financement du terrorisme. En outre, la réforme du Code pénal aura également des répercussions sur la conformité du pays avec la R.3 et la RS.III.

Décision prise :

38. La Plénière est d'avis que la Bulgarie n'est pas encore à même de sortir de la procédure de suivi régulier et qu'il faudrait pour cela attendre l'issue du processus de modification du Code pénal. Des progrès supplémentaires sont nécessaires, en particulier en ce qui concerne la RS.II et la R.3. La Plénière décide par conséquent d'inviter la Bulgarie à soumettre un rapport de progrès complémentaire et à demander son retrait de la procédure de suivi régulier lors de la 53^e réunion plénière, en mai/juin 2017.

Point 16 de l'ordre du jour – Modifications récentes de la Recommandation 8 et de sa note interprétative : vue d'ensemble

39. La représentante du Secrétariat du GAFI expose à la Plénière les dernières modifications apportées à la Recommandation 8 et à sa note interprétative, adoptées lors de la réunion plénière du GAFI de juin 2016. La Recommandation 8 exige des pays qu'ils examinent la pertinence de leurs lois et règlements pour empêcher tout dévoiement du secteur non lucratif à des fins de financement du terrorisme. Depuis l'adoption des recommandations du GAFI de 2012, les organisations à but non lucratif et les menaces auxquelles elles sont confrontées ont évolué, comme le montrent le rapport sur les typologies du GAFI intitulé « Le risque d'être utilisé à des fins de financement du terrorisme pour le secteur non lucratif » (juin 2014) et le rapport sur les « Meilleures pratiques pour la lutte contre l'abus d'organisations à but non lucratif ».

(Recommandation 8) » (2015). Le GAFI a donc entrepris d'améliorer la Recommandation 8 à la lumière des conclusions de ces deux rapports. Fort de la contribution massive des organisations à but non lucratif et du secteur privé, dans le cadre notamment d'une réunion de consultation et de dialogue, en avril 2016, et de deux cycles de consultations publiques, le GAFI a adopté une révision de sa Recommandation 8 et de sa note interprétative. La norme révisée vise à garantir que la Recommandation 8 soit mise en œuvre conformément à l'approche fondée sur les risques, sans perturber ni dissuader les activités non lucratives légitimes.

40. En ce qui concerne les évaluations de MONEYVAL, la nouvelle norme ne sera pas prise en compte pour l'examen à venir du rapport d'évaluation mutuelle concernant la Hongrie et sera simplement citée en note de bas de page dans le rapport d'évaluation mutuelle concernant l'Île de Man (dépendance de la Couronne britannique), les visites sur place ayant déjà eu lieu pour ces deux territoires. Par contre, elle sera prise en compte pour l'évaluation de la Slovaquie, dont la visite est prévue en novembre 2016, les évaluations intervenant ultérieurement. Le Secrétariat de MONEYVAL a déjà informé la délégation de la Slovaquie de ces changements à l'issue de la réunion plénière du GAFI, en juin.

Point 17 de l'ordre du jour – « Initiative d'établissement des faits relatifs au financement du terrorisme » lancée par le GAFI : procédure de suivi au sein de MONEYVAL concernant les pays où des lacunes importantes ont été relevées par le GAFI

41. Le Secrétariat présente son document d'information, avec une mise à jour sur la procédure de suivi par MONEYVAL de l'« Initiative d'établissement des faits relatifs au financement du terrorisme », lancée par le GAFI pour identifier dans le réseau mondial les territoires qui présentent des lacunes fondamentales ou importantes en matière de mise en œuvre des recommandations 5 et 6 du GAFI. Le Secrétariat décrit les mesures signalées par les pays concernés pour remédier aux insuffisances relevées dans leur cadre juridique et présente sa proposition concernant les prochaines étapes à suivre dans la procédure de suivi.
42. La Plénière adopte le document d'information et invite le Secrétariat à présenter une analyse des progrès accomplis par ces pays lors de la 52^e réunion plénière, en décembre 2016. La Plénière demande par conséquent aux délégations de tenir le Secrétariat informé de toute nouvelle mesure visant à remédier aux lacunes importantes identifiées, au plus tard le 18 novembre 2016.
43. Tout en se félicitant des exemples de progrès importants déjà accomplis, le Président souligne que d'autres mesures concrètes sont nécessaires dans nombre de pays concernés. Il réaffirme que les pays sont censés avoir entièrement remédié aux lacunes au plus tard à la date de la 53^e réunion plénière (mai/juin 2017).

Point 18 de l'ordre du jour – Évaluateurs du 5^e cycle d'évaluation : propositions du Président et du Secrétariat

44. Le Secrétariat informe la Plénière qu'en date de septembre 2016, trente visites doivent encore être effectuées dans le cadre du cinquième cycle d'évaluation de MONEYVAL. Étant donné que chaque équipe d'évaluation est composée de quatre à cinq évaluateurs, MONEYVAL aura besoin de 120 à 150 évaluateurs dans les années à venir pour finaliser son 5^e cycle d'évaluation. Le Secrétariat de MONEYVAL ayant récemment rencontré des difficultés pour trouver des évaluateurs qualifiés pour les évaluations à venir, le Président et le Secrétaire exécutif ont inscrit cette question à l'ordre du jour des débats de la Plénière en vue de trouver des solutions. Les délégations conviennent que, sans évaluateurs, le mécanisme d'examen par les pairs établi par MONEYVAL ne saurait fonctionner. La qualité des rapports de MONEYVAL pourrait pâtir de l'absence d'évaluateurs suffisamment qualifiés. La Plénière invite le Secrétariat à présenter un document écrit à la Réunion plénière de décembre, en tenant compte de certaines idées exprimées au cours de la discussion, ainsi que des développements intervenus au niveau du GAFI, qui connaît des problèmes analogues.

Points 19-20 de l'ordre du jour – Discussion sur le rapport d'évaluation mutuelle du 5^e cycle concernant la Hongrie

45. Le Président résume l'état d'avancement des discussions au sein du Groupe de travail sur les évaluations (WGE) et remercie les délégations qui ont transmis des observations écrites avant la réunion. Il rappelle également l'importance, pour les délégations, de participer activement à l'examen du REM et à la discussion au sein du WGE. Le Secrétaire exécutif présente l'équipe d'évaluation et résume les principaux constats et actions prioritaires recommandées figurant au début du projet de REM. Le professeur Gilmore, coprésident du WGE, présente les discussions tenues et les décisions prises par le WGE pour chaque question essentielle. Il explique également pourquoi certaines questions essentielles n'ont plus besoin d'être examinées en plénière.
46. Question essentielle n° 1 – Résultat immédiat n° 1 : le coprésident du WGE résume la discussion sur la notation du Résultat immédiat n° 1 et signale que les membres du WGE ne se sont pas accordés sur la question de savoir s'il fallait des améliorations importantes plutôt que fondamentales. Le coprésident présente les propositions de modification du texte du REM. La Plénière convient que le rapport devrait être modifié. Certaines délégations défendent l'idée d'élever la notation à « modéré », étant donné que les lacunes relevées dans le rapport découlent des constats de l'évaluation nationale des risques (ENR), auxquels ne doit pas se substituer le point de vue de l'équipe d'évaluation. Il est également souligné que le pays n'a pas besoin d'avoir une méthodologie écrite pour effectuer l'ENR. En outre, l'absence de stratégie nationale en matière de risque s'explique par la date toute récente de l'adoption de l'ENR. D'autres délégations font observer que la note ne devrait pas être revue à la hausse, car aucune mesure d'atténuation des risques n'est prévue. Par ailleurs, le REM porte principalement sur la situation en vigueur au moment de la visite sur place, et l'équipe d'évaluation a donc eu raison de considérer comme négative l'absence de stratégie nationale, compte-tenu du résultat de l'ENR. L'équipe d'évaluation résume la manière dont le pays appréhende les risques en matière de BC/FT, la manière dont il fait face aux risques identifiés et les mesures d'atténuation adoptées. Elle réaffirme son point de vue selon lequel la note actuelle est pertinente. En l'absence de consensus de la Plénière sur la nécessité d'améliorations importantes plutôt que fondamentales, le Président conclut au maintien de la notation à un niveau d'efficacité « faible ».
47. Question essentielle n° 2 – Résultat immédiat n° 3 : le coprésident du WGE explique que les membres du WGE ne se sont pas accordés sur la question de savoir s'il fallait des améliorations importantes plutôt que fondamentales concernant le Résultat immédiat n° 3. Il souligne que certaines questions précises ont fait l'objet des discussions du WGE. La Plénière souscrit à la proposition du WGE visant à modifier le rapport pour garantir la cohérence des statistiques fournies et illustrer la portée et la sensibilité au risque des activités de surveillance. Certaines délégations appuient les conclusions de l'équipe d'évaluation et indiquent qu'il existe un certain niveau de surveillance des institutions financières et des entreprises et professions non financières désignées. L'équipe d'évaluation précise que le Résultat immédiat a été établi en prenant en compte le risque, l'importance et le contexte. Une importance accrue a été attribuée aux activités menées *via* le secteur bancaire. La Hongrie complète l'évaluation des risques en matière de surveillance prudentielle par des informations sur les risques en matière de BC/FT, et des inspections ciblées sont effectuées sur des thèmes particuliers associés à un risque élevé. La Plénière approuve la note proposée par l'équipe d'évaluation.
48. Question essentielle n° 3 – Résultat immédiat n° 9 : le coprésident du WGE indique qu'aucun consensus ne s'est dégagé concernant la question de savoir s'il fallait des améliorations fondamentales plutôt qu'importantes au niveau du système d'enquête sur le financement du terrorisme. En l'absence d'enquêtes et de poursuites pour des faits de financement du terrorisme, les délégations conviennent qu'une évaluation est nécessaire pour se concentrer sur les éléments structurels. L'équipe d'évaluation et le pays évalué déclarent tous deux que ce type de mécanisme est suffisamment présent pour justifier la notation actuelle. La prévention est bien

organisée et le TEK et la CRF hongroise s'emploient à identifier et à détecter les cas potentiels de FT. Le nombre relativement élevé de rapports de la CRF montre une prise de conscience accrue, sans que cela se traduise toutefois par des soupçons dûment étayés de FT, étant donné que ces soupçons s'appuient souvent sur de simples signaux d'alerte. Dans les deux enquêtes relatives à une activité terroriste potentielle, les aspects financiers ont été dûment examinés. Plusieurs délégations se rallient à ce point de vue. En revanche, pour d'autres délégations, plusieurs aspects suggèrent que les éléments structurels ne sont pas tout à fait en place, notamment si l'on considère les insuffisances de l'ENR en matière de FT, l'absence d'enquêtes financières parallèles systématiques et les lacunes techniques persistantes en matière d'incrimination du FT. En l'absence de consensus sur l'abaissement de la notation actuelle, le Président conclut que la Plénière décide de maintenir la notation actuelle (« modéré »).

49. Question essentielle n° 4 – Résultat immédiat n° 2 : le coprésident du WGE indique qu'aucun consensus ne s'est dégagé concernant la question de savoir si le système hongrois de coopération internationale devait être amélioré de manière importante (plutôt que modérée). Certaines délégations ont déjà fait valoir au sein du WGE que des aspects pointés du doigt dans le projet de REM pourraient empêcher de conclure à une coopération internationale constructive. Il s'agit notamment de l'absence de statistiques, en raison d'un système de gestion des affaires obsolète, et des répercussions des questions relatives aux informations sur les bénéficiaires effectifs, relevées au titre du Résultat immédiat n° 5. L'équipe d'évaluation, le pays évalué et certaines délégations ont pour leur part affirmé que ces aspects n'empêchaient pas en substance de tirer une conclusion sur le niveau d'efficacité de la Hongrie. Les points de vue exprimés par les autorités et le retour globalement positif des autres pays ont été pris en compte pour soutenir la note actuelle. Pendant la discussion de la Plénière, plusieurs délégations appuient le point de vue selon lequel la coopération est excellente. Le Président en conclut qu'il faut maintenir la notation « significative ».
50. Question essentielle n° 5 – Recommandation n° 32 : le coprésident du WGE indique que le WGE a eu une discussion sur l'interprétation correcte de la « Note à l'intention des évaluateurs » associée à la R.32. Le WGE s'est divisé sur la question de savoir si l'absence de système de déclaration/communication des mouvements intracommunautaires (c'est-à-dire au sein de l'UE) d'espèces ou d'instruments négociables au porteur – comme c'est le cas de la Hongrie – devait être considérée comme un éventuel manquement d'un Etat membre de l'UE en termes de conformité technique avec le critère 32.1. La « Note à l'intention des évaluateurs » indique ainsi que « [l]a Recommandation 32 peut être mise en œuvre au niveau supranational par une juridiction supranationale, de sorte que seuls les mouvements aux frontières externes de la juridiction supranationale sont considérés être transfrontaliers aux fins de la Recommandation 32. Ces arrangements sont évalués au niveau supranational, sur la base établie à l'Annexe I. » De nombreuses délégations sont d'avis que cette note est claire et permet aux Etats membres de l'UE de restreindre leurs systèmes de déclaration/communication aux seuls mouvements aux frontières externes. Toutefois, le Secrétariat du GAFI conseille de la comprendre comme ne prenant pas effet tant que les dispositions n'ont pas été prises pour une évaluation au niveau supranational et que l'Annexe I demeure vide. A la lumière de cette interprétation par le Secrétariat du GAFI, le Président propose que la Plénière décide que le critère 32.1 n'est pas respecté et que la notation « partiellement conforme » sera donc attribuée concernant la R.32. Cela étant, cette notation sera automatiquement revue à la hausse et le REM, modifié en conséquence : a) si un accord au sens de l'Annexe I est trouvé ou b) si, dans l'intervalle, la Hongrie met en place un système national de déclaration/communication des mouvements intracommunautaires d'espèces et d'instruments négociables au porteur. La Plénière accepte cette proposition. Notant toutefois les nombreuses préoccupations exprimées par ses membres quant à cette interprétation selon laquelle il faudrait créer un système intracommunautaire de déclaration/communication, la Plénière invite instamment le GAFI à réviser et à reformuler plus clairement la « Note à l'intention des évaluateurs » associée à la R.32. Elle décide également que les futures évaluations de MONEYVAL sur les Etats membres de l'UE continueront d'être menées de la même manière concernant la R.32, tant que la situation actuelle, et la formulation de la « Note à l'intention des évaluateurs », demeureront identiques, sans dispositions prises pour une évaluation supranationale. La Plénière invite également tous les Etats membres de l'UE à prendre de telles dispositions.

51. Autres questions – Résultat immédiat n° 6 : en ce qui concerne le Résultat immédiat n° 6, la Hongrie affirme qu'elle estime l'avoir largement atteint et que seuls des améliorations modérées sont nécessaires. Il est relevé que les principaux constats et actions recommandées ne concordent pas tout à fait avec les recommandations afférentes à ce résultat immédiat. La Hongrie rappelle que la Plénière a accepté de déplacer une action recommandée sous le Résultat immédiat n° 7, conformément à la proposition du WGE, et note que les questions soulevées au titre du Résultat immédiat n° 7 n'auraient pas dû avoir de répercussions sur la notation attribuée au titre du Résultat immédiat n° 6. L'équipe d'évaluation précise que, d'après les normes, le nombre et la nature des enquêtes et la manière dont toutes les autorités compétentes exploitent les renseignements financiers doivent être considérés au titre du Résultat immédiat n° 6. Une délégation et l'expert scientifique *ad hoc* soulignent que l'action recommandée concernant les groupes de travail pluridisciplinaires interservices ne devrait pas être examinée au titre du Résultat immédiat n° 6. L'équipe d'évaluation indique en outre que la principale question dans le cadre du Résultat immédiat n° 6 consiste à savoir comment les destinataires exploitent les renseignements fournis. Il est également relevé que le blanchiment de capitaux ne constitue pas une priorité fondamentale pour les autorités d'enquête et que les renseignements de très bonne qualité fournis par la CRF hongroise ne sont pas suffisamment utilisés. Une délégation fait observer que le Résultat immédiat n° 6 porte principalement sur les renseignements financiers. Etant donné que plusieurs délégations soutiennent la position de la Hongrie, la Plénière décide d'élever le niveau de conformité du Résultat immédiat n° 6 à « significatif » et de modifier la formulation de l'analyse en conséquence.

Décision prise :

52. La Plénière adopte le REM du 5^e cycle concernant la Hongrie ainsi que son résumé, y compris les modifications convenues au cours de la réunion, qui feront l'objet de modifications de forme ultérieurement. Conformément aux règles 21 et 23 des Règles de procédure du 5^e cycle d'évaluation de MONEYVAL, la Hongrie est placée sous la procédure de suivi renforcé et il lui est demandé de faire rapport à la Plénière en décembre 2017.

Point 21 de l'ordre du jour – Quatrième cycle de suivi : premier rapport de suivi accéléré de la Bosnie-Herzégovine

53. Le secrétariat présente son analyse du premier rapport de suivi accéléré de la Bosnie-Herzégovine. Il note que depuis la visite sur place, des mesures importantes ont été prises pour aligner la législation sur les normes de lutte contre le FT, par la modification des infractions de financement du terrorisme au niveau de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et du district de Brčko, ainsi que par l'adoption toute récente de la Décision du gouvernement relative à la mise en œuvre de la Résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les autorités indiquent que le texte final de cette décision a été modifié avant son adoption pour remédier aux lacunes signalées par le Secrétariat dans son analyse, qu'il avait partagée avec les autorités bosniennes à titre anticipé.

54. En Republika Srpska, un nouveau Code pénal (comportant les modifications nécessaires en matière d'infraction de financement du terrorisme) devrait être adopté au deuxième semestre 2016. En ce qui concerne la confiscation, les progrès semblent limités. Les autorités ont indiqué que le nouveau Code pénal envisagé pour la Republika Srpska comportera de nouvelles dispositions sur la confiscation des avoirs dérivés et mélangés. En matière de prévention, des progrès importants ont été accomplis, en particulier par la spécification dans la loi contre le BC/FT des obligations relatives aux déclarations d'opérations suspectes et au devoir de vigilance à l'égard de la clientèle et par la diffusion de nouvelles orientations. Toutefois, les règlements pertinents doivent toujours être modifiés pour refléter dûment l'obligation de signaler des fonds suspects indépendamment des transactions. Les autorités indiquent que cette modification devrait intervenir avant la fin de l'année. En ce qui concerne la CRF, des améliorations ont été apportées au niveau de ses rapports d'activité périodiques, de son indépendance opérationnelle (garantie par la loi contre le BC/FT) et des mécanismes permettant d'obtenir un retour d'information après la diffusion aux autorités compétentes. Les progrès sont plus limités en ce qui concerne la surveillance. En particulier, nombre des lacunes techniques persistantes sont liées aux mesures visant à empêcher des criminels ou leurs associés de détenir une participation majoritaire ou d'exercer une fonction de direction au sein d'institutions financières.

Décision prise :

55. Conformément à la Règle 13 des Règles de procédure du 4^e cycle, qui prévoit la sortie d'un pays au plus tard quatre ans après l'adoption du REM et à la suite d'un seul rapport intérimaire, la Plénière invite la Bosnie-Herzégovine à soumettre un nouveau rapport de progrès et à demander son retrait de la procédure de suivi régulier dans les trois ans (c'est-à-dire au plus tard en septembre 2019). Une demande anticipée de sortie est conseillée (par exemple, en septembre 2017 ou 2018). Dans l'intervalle, il est demandé au pays de tenir la Plénière informée des progrès accomplis dans le cadre de la procédure de tour de table, concernant notamment le projet de nouveau Code pénal de la Republika Srpska, les amendements aux règlements liés aux R.13/RS.IV (DOS) et les nouvelles mesures visant à remédier aux insuffisances persistantes concernant la R.23 (surveillance).

Point 22 de l'ordre du jour – Rapport de la rapporteure sur l'égalité des genres

56. La Plénière entend un exposé de la rapporteure sur l'égalité des genres, Mme Maja Cvetkovski, qui l'informe des derniers développements d'intérêt pour le Conseil de l'Europe, notamment : la publication récente d'une fiche thématique par le Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme sur la jurisprudence relative à l'égalité entre les femmes et les hommes ; les recommandations élaborées par la Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe et adressées au Comité des Ministres concernant la mise en œuvre de la Stratégie du CdE pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2014-2017) ; les débats et conclusions de trois conférences sur l'égalité de genre organisées en 2016 (par le Conseil de l'Europe, en coopération avec les Nations Unies et l'Union européenne) ainsi qu'une vue d'ensemble du Rapport de 2015 de la Commission européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne.

Point 23 de l'ordre du jour – Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198)

57. Le Secrétariat informe la Plénière de la 8^e réunion plénière à venir de la Conférence des Parties (CdP) à la « Convention de Varsovie » (STCE n° 198). La réunion se tiendra les 25 et 26 octobre 2016. Figure à son ordre du jour l'examen de deux rapports d'évaluation (Belgique et Arménie) et de divers rapports de suivi. Entre autres points importants à l'ordre du jour figurent la révision des Règles de procédure de la CdP, un modèle de formulaire pour l'entraide judiciaire mutuelle, une analyse des articles de la Convention qui sont directement applicables et le projet de plan d'action du Conseil de l'Europe sur le crime organisé transnational.

Point 24 de l'ordre du jour – Divers

58. La Plénière accepte de procéder à des modifications de forme mineures des Règles de procédure du 5^e cycle. Il s'agit de la date de la dernière révision des procédures universelles (février 2016) figurant en note de bas de page 5 afférente à la Règle 7, ainsi que de l'alignement des règles de procédure du Groupe de travail sur les évaluations (annexe 5, paragraphes 6 et 8) concernant le délai pour distribuer le projet de document des questions essentielles (deux semaines avant la réunion plénière).
59. MONEYVAL tiendra sa 52^e réunion plénière du 6 au 8 décembre 2016 ; la réunion durera trois jours. Le Secrétariat rappelle que la 53^e réunion se tiendra la semaine du 30 mai au 3 juin 2017. Les dates de la 54^e Plénière (semaine 25-29 septembre 2017) et de la 55^e Plénière (semaine du 4-8 décembre 2017) sont provisoirement acceptées. Le Président indiquera ultérieurement à la Plénière si ces réunions se tiendront sur trois jours, selon la charge de travail.

ANNEXE I

Ordre du jour de la réunion plénière

Day 1: Tuesday 27 September 2016 / 1er jour: mardi 27 septembre 2016

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9h30 / Ouverture de la réunion plénière à 9h30**
 - 1.1 **Address by Mr Jan Kleijssen, Director, Directorate Information Society and Action against Crime / Discours de M. Jan Kleijssen, Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité**
2. **Adoption of the Agenda / Adoption de l'ordre du jour**
3. **Information from the Chairman / Informations communiquées par le Président**
 - 3.1 **Chairman's correspondence / Correspondance du Président**
 - 3.2 **Chairman's report of MONEYVAL's high-level mission to the Czech Republic (8-9 June 2016) / Rapport du Président sur la mission de haut niveau en République tchèque (8-9 juin 2016)**
 - 3.3 **Chairman's report of the exchanges of views with the Standing Committee of the Parliamentary Assembly (Tallinn, 27 May 2016) and the Committee of Ministers (Strasbourg, 6 July 2016) / Rapport du Président sur les échanges de vues avec le Comité permanent de l'Assemblée Parlementaire (Tallinn, 27 mai 2016) et avec le Comité des Ministres (Strasbourg, 6 juillet 2016)**
4. **Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
 - 4.1 **MONEYVAL calendar of activities 2016-2017 / Calendrier des activités en 2016 - 2017**
 - 4.2 **Report from the Secretariat on the June FATF meeting / Rapport du Secrétariat sur la réunion de juin du GAFI**
 - 4.3 **Reports on Secretariat attendance in other fora / Rapports du Secrétariat sur sa participation aux réunions d'autres institutions**
 - 4.4 **Planning for the upcoming evaluations / planning des évaluations à venir**
 - 4.5 **Financing and staffing / Financement et questions de personnel**
 - 4.6 **Future representation in FATF meetings / Représentations futures dans les réunions du GAFI**
5. **Compliance Enhancing Procedures / Procédures de conformité renforcée**
 - 5.1 **Report from Montenegro under step I of the Compliance Enhancing Procedures / Rapport du Montenegro au titre de l'étape (i) des Procédures de conformité renforcée**
 - 5.2 **Report from the Czech Republic under step II of the Compliance Enhancing procedures / Rapport de la République tchèque au titre de l'étape (ii) des Procédures de conformité renforcée**

6. **Fourth round follow-up: first regular follow-up report by Estonia / Suivi au titre du quatrième cycle : premier rapport de suivi régulier de l'Estonie**

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

7. **Exchange of views with Judge Robert Spano (European Court of Human Rights) on the impact of the Grand Chamber judgment of the European Court of Human Rights in the case of *Al-Dulimi and Montana Management Inc. v. Switzerland* of 21 June 2016 / Echange de vues avec le juge Robert Spano (Cour européenne des droits de l'homme) sur l'impact du jugement rendu par la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Al-Dulimi et Montana Management c. Suisse* du 21 juin 2016**

8. **Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL States and territories (tour de table) / Informations sur les initiatives LAB/CFT des Etats et territoires de MONEYVAL (tour de table)**

9. **Information from the European Union / Information de l'Union européenne**

9.1 **European Commission / Commission européenne**

9.2 **Secretariat General / Secrétariat Général**

10. **Information on AML/CFT initiatives in other fora / Informations sur les initiatives LAB/CFT d'autres institutions**

10.1 **Council of Europe Development Bank / Banque de Développement du Conseil de l'Europe**

10.2 **EBRD / BERD**

10.3 **Egmont Group / Groupe Egmont**

10.4 **Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) / Groupe Eurasie sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (EAG)**

10.5 **FATF / GAFI**

10.6 **GIFCS / GSCFI**

10.7 **IMF / FMI**

10.8 **OSCE**

10.9 **UNODC / ONUDC**

10.10 **World Bank / Banque Mondiale**

11. **Presentation of the Egmont STR project by Mr Richard Walker (UK Crown Dependency of Guernsey) / Présentation du projet RTS du groupe Egmont par M. Richard Walker (Dépendance de la couronne britannique de Guernesey)**

Day 2: Wednesday 28 September / 2ème jour: mercredi 28 septembre

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

12. **Fourth round follow-up: first regular follow-up report by Liechtenstein / Suivi au titre du quatrième cycle : premier rapport de suivi régulier du Liechtenstein**

13. **Fourth round follow-up: interim follow up report by the Republic of Moldova / Suivi au titre du quatrième cycle: rapport de suivi intermédiaire de la République de Moldova**

14. **Fourth round follow-up: application by Latvia to be removed from regular follow-up / Suivi au titre du quatrième cycle : demande de la Lettonie de sortir de la procédure de suivi régulier**

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

15. **Fourth round follow-up: application by Bulgaria to be removed from regular follow-up /** *Suivi au titre du quatrième cycle: demande de la Bulgarie de sortir de la procédure de suivi régulier*
16. **Recent changes in Recommendation 8 and its Interpretative Note: an overview /** *Changements récents dans la Recommandation 8 et sa note interprétative : aperçu*
17. **FATF Terrorist Financing Fact-Finding Initiative: follow-up procedure within MONEYVAL regarding countries for which significant gaps were identified by the FATF /** *Initiative du GAFI sur la question terroriste: procédure de suivi au sein de MONEYVAL sur les pays pour lesquels le GAFI a identifié de sérieux manquements*
18. **Evaluators for the 5th round of evaluations: proposals by the Chair and the Secretariat /** *Evaluateurs pour le 5^{ème} cycle d'évaluations : propositions du Président et du Secrétariat*

Day 3: Thursday 29 September / 3^{ème} jour: jeudi 29 septembre

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

19. **Discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on Hungary /** *Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5^e cycle de la Hongrie*

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

20. **Continuation of the discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on Hungary /** *Suite de la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5^e cycle de la Hongrie*
21. **Fourth round follow-up: first expedited follow-up report by Bosnia and Herzegovina /** *Suivi au titre du quatrième cycle : premier rapport de suivi accéléré de la Bosnie Herzégovine*
22. **Report from the Gender Equality Rapporteur (Ms Maja Cvetkovski) /** *Rapport de la Rapporteuse sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Mme Maja Cvetkovski)*
23. **Council of Europe Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the Proceeds from Crime and on the Financing of Terrorism (CETS No. 198) /** *Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE No. 198)*
24. **Miscellaneous / Divers**

ANNEXE II

Liste des participants

Evaluated States and Jurisdictions / Etats et juridictions évalués

ALBANIA / ALBANIE

Mr Agim MUSLIA Working Group on Evaluations Director of Compliance and IT Department General Directorate for the Prevention of Money Laundering	<i>financial</i>
Mr. Arens ÇELA Prosecutor, General Prosecutor's Office	<i>law enforcement</i>
Mr. Alket HYSENI General Directorate for the Prevention of Money Laundering	<i>law enforcement</i>

ANDORRA / ANDORRE

Mr Carles FIÑANA PIFARRÉ HEAD OF DELEGATION Chef de la CRF (Centre du Renseignement Financier) Directeur de l'Unité d'Intelligence Financière, Ministère de la Présidence,	<i>financial</i>
Mr Borja AGUADO DELGADO AD-HOC SCIENTIFIC EXPERT FOR HUNGARY Expert juridique, Financial Intelligence Unit, Andorra	<i>legal</i>
Ms Tanjit SANDHU KAUR Working Group on Evaluations Responsible of the Supervision Division Financial Intelligence Unit Principality of Andorra - UFIAND	<i>legal/financial</i>

ARMENIA / ARMENIE

Mr Edgar SARGSYAN HEAD OF DELEGATION Working Group on Evaluations (observer) Head of Analysis Department, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia	<i>financial</i>
Ms Ani MELKONYAN LEGAL EVALUATOR FOR HUNGARY Working Group on Evaluations Expert, International Relations Division, Financial Monitoring Center Central Bank of Armenia	<i>legal</i>
Ms Tatevik NERKARARYAN Methodologist, Legal Advisor of the Legal Compliance Division Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia	<i>law enforcement</i>
Mr Ara MKRTCHIAN Head of Global Security and Non-Conventional Issues Division Department of Arms Control and International Security	<i>legal</i>

Ministry of Foreign Affairs

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Anar SALMANOV *financial*
ACTING HEAD OF DELEGATION
Director of Financial Monitoring Service
Financial Markets Supervision Chamber

Mr Azer ABBASOV *legal*
Working Group on Evaluations
Head of Legal Section,
Financial Monitoring Service, Financial Markets Supervision Chamber

Samir RUSTAMOV *law enforcement*
Officer of State Security Service of the Republic of Azerbaijan

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Ms Damirka MIOČ
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Chief of the Analytical Section, Financial Intelligence Department
State Investigation and Protection Agency (SIPA)

Mr Rajko ĆUK
Senior Inspector, Department for Financial Investigations and Money Laundering,
Criminal Police, Ministry of Interior of Republika Srpska

Mr Edin JAHIĆ
Chief of the Section for Combating Organized Crime and Corruption
Ministry of Security of Bosnia and Herzegovina

Mr Grenko ARAPOVIĆ
Chief of the Unit for education in criminal matters in front of the Court of Bosnia and Herzegovina
Ministry of Justice of Bosnia and Herzegovina

Mr Ibrahim SINANOVIĆ
The Banking Agency of the Federation of Bosnia and Herzegovina

Mr Želimir DURSUN
The Banking Agency of Republika Srpska
Mr Muamer AHMETSPAHIĆ
Tax Administration of Brcko District of Bosnia and Herzegovina

BULGARIA / BULGARIE

Mr Evgeni EVGENIEV *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Director, International Information Exchange Sector, Financial Intelligence Unit,
State Agency for National Security (FID-SANS)

Mr Petar RASHKOV *legal*
Director of International Legal Cooperation and EU Matters, Ministry of Justice

Mr Nedko KRUMOV
Working Group on Evaluations
Head of International Cooperation and Analytical Department - FID-SANS

Mr Trifon TRIFONOV
Secretary General of the Commission for Illegal Assets Forfeiture

Mrs Larisa ANGELOVA
Senior Inspector on banking supervision
Directorate Specific Supervisory Activities
Banking Supervision Department, Bulgarian National Bank

Mrs Natasha IGNATOVA *apologised*
State Expert, Investment Supervision Department, Financial Supervision Commission

Mrs Virginia BOROSOVA
State Expert, Investment Supervision Department, Financial Supervision Commission

Mr Martin BANCHEV
Senior Expert, Insurance Supervision Department, Financial Supervision Commission

CROATIA / CROATIE

Mr Ante BILUŠ
Working Group on Evaluations
Head of Service for Financial Intelligence analytics
Anti-Money Laundering Office, Ministry of Finance

Mrs Andrea PAPA *law enforcement*
Service for Economic Crime and Corruption,
Police National Office for Suppression of Corruption and Organised Crime
Ministry of the Interior

Mr Ivan GLAVIĆ
Deputy Municipal Attorney, Municipal Attorney's Office

Mrs Marcela KIR *financial*
Chief Advisor, Payment Operations Area, Croatian National Bank,

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Elena PANAYIOTOU *legal*
Working Group on Evaluations
Member of the Unit for Combating Money Laundering (MOKAS – FIU)
Law Office of the Republic

Mr Iacovos MICHAEL *law enforcement*
Member of the Unit for Combating Money Laundering (MOKAS – FIU)

Mr Marios NEOPTOLEMOU *financial*
Senior Officer, Financial Expert, Central Bank of Cyprus

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Jaroslav VANEK *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Division of the Financial Analytical Unit of the Ministry of Finance

Mr Rene KURKA
International Division, Czech National Bank

financial

Mrs Lenka HABRNALOVA
Working Group on Evaluations
International Relations, Ministry of Justice

legal

ESTONIA / ESTONIE

Ms Ülle EELMAA
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Lawyer, Entrepreneurship and Accounting Policy Department
Ministry of Finance

financial

Mr Markus KÄRNER
Legal Expert, Ministry of Justice

legal

Mrs Karin SIIBAK
Senior Expert, Financial Markets Policy Department
Ministry of Finance

Mr Madis REIMAND
Police Lieutenant Colonel, Head of Financial Intelligence Unit
Estonian Police and Border Guard Board

Mr Andres PALUMAA
Head of AML Unit, Estonian Financial Supervision Authority
Business Conduct Supervision Division

Mr Matis MÄEKER
Specialist, Estonian Financial Supervision Authority
Business Conduct Supervision Division

FRANCE

M. Thibault HENNION
CHEF DE DELEGATION
Adjoint au chef du bureau Multicom 3 : lutte contre le blanchiment et les juridictions non copératives -
Bureau de la lutte contre criminalité financière et des sanctions internationales Direction générale du
Trésor - Ministère des Finances et des Comptes publics | Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du
Numérique

M. François MAGNAUD
Chargé de mission / Policy Officer
SCN TRACFIN

M. Franck OEHLERT
Working Group on Evaluations
Legal expert, AML CFT and Internal control Law Division, Prudential Supervisory Authority

legal

GEORGIA / GEORGIE

Mr George TEVDORASHVILI
HEAD OF DELEGATION

financial

Deputy Head of Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Malkhaz NARINDOSHVILI

financial

Working Group on Evaluations

Head of Division of Methodology, International Relations and Legal Affairs
Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Giorgi CHANTURIDZE

law enforcement

Prosecutor, Office of the Chief Prosecutor of Georgia

HOLY SEE / SAINT SIEGE

Mgr Paolo RUDELLI

HEAD OF DELEGATION

Permanent Observer of the Holy See to the Council of Europe

Dr René BRÜLHART

Working Group on Evaluations

President, Financial Intelligence Authority

Dr Tommaso DI RUZZA

Director, Financial Intelligence Authority

Pr Roberto ZANNOTTI

Assistant Promotor of Justice, Tribunal of the Vatican City State

Dr Fabio VAGNONI

Deputy Commissioner, Interpol Office

Vatican Police Force

Mgr John Baptist ITARUMA

Secretary - Permanent Observer Mission of the Holy See to the Council of Europe

Rev. Carlos Fernando DIAZ PANIAGUA

Official - Secretariat of State, Section of the Holy See's Relations with States

HUNGARY / HONGRIE

Ms Renáta FEJES UJVÁRINÉ

financial

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Senior Expert, Department for International Finance, Ministry for National Economy

Mr László BALOGH

Deputy State Secretary

Deputy State Secretariat for Financial Policy Affairs

Ministry for National Economy

Mr Balázs GARAMVÖLGYI

Working Group on Evaluations

Public Prosecutor, Department for Priority, Corruption and Organised Crime Cases

Office of the Prosecutor General of Hungary

Mr Gábor SIMONKA

law enforcement

Working Group on Evaluations

Head of the Hungarian Financial Intelligence Unit, Central Office

National Tax and Customs Administration

Mr Gyula KÉRDŐ
Working Group on Evaluations
Senior Supervisor
Market Monitoring and Anti-money Laundering Supervision Department
Central Bank of Hungary

Mr Péter TÁRNOKI-ZÁCH
Working Group on Evaluations
Head of Department
Department for International Finance, Ministry for National Economy

Ms Petra DÁVID
Working Group on Evaluations
Expert, Department for International Finance
Ministry for National Economy

Mr Géza HORVAI
Working Group on Evaluations
Expert, Department for International Finance
Ministry for National Economy

Mr Imre DOMONKOSI
Working Group on Evaluations
Head of Department, Market Monitoring and Anti-money Laundering Supervision Department
Central Bank of Hungary

Mr Árpád KIRÁLY
Working Group on Evaluations
Head of Unit, Market Monitoring and Anti-money Laundering Supervision Department
Central Bank of Hungary

ISRAEL / ISRAËL

Ms Nitzan WULKAN
Working Group on Evaluations
Acting Deputy to the Legal Counsel
Israel Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority (IMPA)

ITALY / ITALIE

Ms Maria Rosaria PETTINARI
Working Group on Evaluations
Senior Officer of the Prevention of Financial Crimes DG
Department of the Treasury, Ministry of the Economy and Finance

Mrs Federica LELLI
Bank of Italy

Mr Italo BORRELLO
FIU

LATVIA / LETTONIE

Mr Viesturs BURKĀNS *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Head of the Office for Prevention of Laundering of Proceeds Derived from Criminal Activity

Prosecutor's Office of Latvia Republic

Ms Sintija DZALBE *legal*
Legal Advisor, Criminal Justice Department under the Ministry of Justice

Mr Kristaps MARKOVSKIS *legal*
Legal Advisor of Supervision Department
Financial and Capital Market Commission

Ms Inga FORDA
Head of International Financial Markets Policy Division
Financial Markets Policy Department, Ministry of Finance

Ms Andra KUZMINA-KOVALOVA
Head of International Law Division
Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Latvia

LIECHTENSTEIN

Mr Daniel THELESKLAFF
CHAIRMAN OF MONEYVAL / PRESIDENT DE MONEYVAL
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Director, Financial Intelligence Unit

Mr Amar SALIHODZIC *law enforcement*
Working Group on Evaluations
International Affairs, Financial Intelligence Unit

Mr Frank HAUN *legal*
Deputy General Prosecutor, Public Prosecutor's Office

Ms Bianca HENNIG *financial*
Working Group on Evaluations (observer)
Executive Office, Legal and International Affairs, FMA Financial Market Authority Liechtenstein

Dr Albert KAUFMAN
Deputy Head of Supervision Section, DNFBP Division, Financial Market Authority Liechtenstein

Mr Bernd HAMMERMANN
Director, Office of Justice

Mr Andreas SCHÄDLER
Head of Crime Investigation Division, National Police

Mrs Isabel FROMMELT-GOTTSCHALD
Deputy Director, Office for Foreign Affairs

Mrs Sabine LENDL-MANBARY
Legal Officer, Office of Justice

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Vilius PECKAITIS *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Head of Compliance Division, Money Laundering Prevention Board
Financial Crime Investigation Service under the Ministry of Interior (Lithuania FIU)

Ms Toma MILIEŠKAITĖ *legal*
Chief Specialist, International Law Department, Legal Cooperation Division
Ministry of Justice of the Republic of Lithuania

Ms Kotryna FILIPAVIČIŪTĖ *financial*
Chief Specialist, Operational Risk Division, Prudential Supervision Department,
Supervision Service, Bank of Lithuania

MALTA / MALTE

Dr Anton BARTOLO *legal and financial*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Director Enforcement Unit, Malta Financial Services Authority (MFSA)

Dr Jonathan PHYALL
Senior Legal and International Relations Officer, Financial Intelligence Analysis Unit

Dr Giannella BUSUTTIL *legal*
Lawyer, Office of the Attorney General

Mr Raymond AQUILINA *law enforcement*
Police Inspector, Malta Police Force
Anti-Money Laundering Unit, Malta Police General Headquarters

MONACO

Mme Marie-Pascale BOISSON
CHEF DE DELEGATION
Directeur, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)
Ministère d'Etat

Mlle Jennifer PALPACUER *legal*
Chef de Section, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

M. Romain BUGNICOURT
Working Group on Evaluations
Chef de Section, SICCFIN

M. Jean-Marc GUALANDI
Working Group on Evaluations
Conseiller Technique

MONTENEGRO

Mr Vesko LEKIĆ *financial*
HEAD OF DELEGATION
Director, Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Mr Drazen BURIĆ *law enforcement*
State Prosecutor, Supreme State Prosecutor's Office

Ms Merima BAKOVIĆ *legal*
Head of the Directorate for Criminal Legislation
Ministry of Justice

Ms Kristina BAĆOVIĆ
Deputy Director, Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Ms Ana BOŠKOVIĆ
Working Group on Evaluations
State Prosecutor, Basic State Prosecutor's Office

Mrs Hedija REDZEPAGIC
Head of Compliance Department, Central Bank of Montenegro

Ms Ana SPAIC
Compliance Department, Central Bank of Montenegro

Mr Ivan MASULOVIC
Deputy Minister for Defense Policy

Mr Mladen DRAGASEVIC
Director, Directorate for OSCE and Council of Europe
Ministry of Foreign Affairs and European Integration

POLAND / POLOGNE

Mrs Elzbieta FRANKOW-JASKIEWICZ *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Department of Financial Information, Ministry of Finance

Mr Radosław OBCZYŃSKI *financial*
Working Group on Evaluations
Financial Supervision Authority

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mr Adrian CORCIMARI
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Deputy Director, Office for Prevention and fight against money laundering

Mrs Stela BUIUC *legal*
Deputy Director to the National Center of Legislation harmonization, Ministry of Justice

Mr Adrian POPENCO *legal*
Deputy Prosecutor of Anticorruption, General Prosecutor Office

Mr Andrei BURCIU
Deputy Head, Banking Supervision and Regulation Department, National Bank

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Neculae PLĂIAȘU
HEAD OF DELEGATION
President of the National Office for Prevention and Control of Money Laundering
FIU Romania

Mr Florin ION
Counselor of the President of Romanian FIU

Mr Mircea PASCU
Director, Romanian FIU

Mr Sorinel GABOR-JITARIU *law enforcement*
Working Group on Evaluations
Head of the Analysis Department, National Office for Prevention and Control of Money Laundering –
FIU Romania

Mrs Dana Cristina BURDUJA *law enforcement*
Prosecutor, Directorate for Investigating Organized Crime and Terrorism
General Prosecutor's Office, High Court of Cassation and Justice

Mrs Simona Cornelia STANCA *financial*
Inspector, National Bank of Romania

Mrs Dorina RADU *financial*
Principal Inspector
National Agency for Fiscal Administration

Mr Sorin TĂNASE *legal*
Counselor
Ministry of Justice, Office for Assets Recovery

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Alexey PETRENKO
Working Group on Evaluations
Head of Department, Rosfinmonitoring

Mrs Natalia LUKYANOVA
Working Group on Evaluations
Head of Division, Rosfinmonitoring

Mr Daniil BURDA
Working Group on Evaluations
Senior Expert, Rosfinmonitoring

Ms Elizaveta CHURILINA
Working Group on Evaluations
Expert, Rosfinmonitoring

Mrs Alessandra SLOBODOVA
Bank of Russia

Ms Diana LEONOVA
Senior Expert, Bank of Russia

Mr Ivan MEDVEDEV
Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs of Russia

Ms Ekaterina KULESHOVA
Senior Expert, Ministry of Finance

Mr Dimitri VOLVACH
Head of Department, Federal Tax Service

Mr Dmitri KATKOV
Head of Department, Ministry of Internal Affairs

Mr Egor KOKRYASHKIN (interpreter)

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mr Nicola MUCCIOLI *financial*
FINANCIAL EVALUATOR FOR HUNGARY
HEAD OF DELEGATION
Co-chair of the Working Group on Evaluations
Vice – Director of the Financial Intelligence Agency, (Sector: Financial Intelligence Unit)

SERBIA / SERBIE

Mr Milovan MILOVANOVIĆ *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Director a.i., Administration for the Prevention of Money Laundering (APML)
Ministry of Finance

Mr Radomir ILIĆ
State Secretary, Ministry of Justice

Mr Mladen SPASIĆ
Advisor to the Minister of Interior
Kabinet Ministra, Ministry of the Interior

Ms Silivija DUVANČIĆ-GUJANIČIĆ *financial*
Head of Special Supervision Section, Bank Supervision Department, National Bank of Serbia

Mr Dušan ALEKSIĆ *financial*
Senior Bank Supervisor, Special Supervision Section, Bank Supervision Department
National Bank of Serbia

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Mr Ivo HRÁDEK *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Senior police officer of International Cooperation Department, Financial Intelligence Unit of the Slovak Republic, National Criminal Agency

Mr Ladislav MAJERNÍK *legal*
Working Group on Evaluations
General Prosecution of the Slovak Republic

Mrs Lucia CIRAKOVA *financial*
Ministry of Finance of the Slovak Republic

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Maja CVETKOVSKI *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Head of International Cooperation Service
Office for Money Laundering Prevention
Ministry of Finance of the Republic of Slovenia

Ms Petra ŠUBERNIK
Senior Judicial Adviser
Office of the State Prosecutor General

legal

Mr Bojan GERŠAK
Senior Specialist Criminal Police Inspector
General Police Directorate, Economic Crime Division

law enforcement

**“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” /
“L’EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE”**

Ms Marija ANGELOVSKA STOJANOVSKA
Head of Sector for Supervision, regulation and international cooperation
Financial Intelligence Office

Ms Aneta GJORCHESKA
Working Group on Evaluations
Head of Department for terrorism financing
Financial Intelligence Office

Mr Toni JANKOSKI
Advisor to the Director, Bureau for Public Security, Ministry of the Interior

Mr Goce TRAJKOVSKI
National Bank

UKRAINE

Mr Andrii KOVALCHUK
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
First Deputy Headt of SFMS of Ukraine

Mr Igor GAIEVSKYI
Working Group on Evaluations
Head of Department, Coordination of Financial Monitoring Legal Department,
The State Financial Monitoring Service of Ukraine

legal

Mrs Victoria KONONENKO
Working Group on Evaluations
Head of International Cooperation Division
The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Igor BEREZA
Head of Financial Monitoring Department, National Bank of Ukraine

Mr Radzhami DZHAN
FINANCIAL EVALUATOR FOR HUNGARY
Working Group on Evaluations
Head of Operations analytics and processing
Department of National Anti-corruption Bureau of Ukraine

UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCIES

GUERNSEY CROWN DEPENDENCY OF THE UNITED KINGDOM

Mrs Catherine SWAN

legal

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Crown Advocate, Legislative Counsel, Law Officers of the Crown

Mr Richard WALKER

financial

Rewriter, Ad-Hoc Group of Experts

Working Group on Evaluations

Director of Financial Crime Policy and International Regulatory Advisor
Policy Council of the States of Guernsey

JERSEY CROWN DEPENDENCY OF THE UNITED KINGDOM

Mr John HARRIS

financial

HEAD OF DELEGATION

Director General, Jersey Financial Services Commission

Mr Hamish ARMSTRONG

financial

Working Group on Evaluations

Senior Manager, Financial Crime Policy, Office of the director General
Jersey Financial Services Commission

Mr George PEARMAIN

legal

Advocate, Lead Policy Adviser, Private Wealth and Financial Crime
Chief Minister's Department, Government of Jersey

Mr Dave BURMINGHAM

law enforcement

Head of FIU, States of Jersey Police

Mr Vladimir JIZDNY

LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR HUNGARY

Working Group on Evaluations

Senior Manager - Financial Crime Policy Team
Jersey Financial Services Commission, Jersey

Mrs Simone SAINS

law enforcement

FIU, States of Jersey Police

ISLE OF MAN CROWN DEPENDENCY OF THE UNITED KINGDOM

Mr Dan JOHNSON

Working Group on Evaluations

Isle of Man Financial Services Authority

Mr Mark BENSON

Isle of Man Attorney General's Chambers

UNITED KINGDOM OVERSEAS TERRITORY OF GIBRALTAR

Mr David PARODY

Working Group on Evaluations

Finance Centre Director, Gibraltar Finance, HM Government of Gibraltar

Council of Europe Observers / Etats observateurs auprès du Conseil de l'Europe

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mrs Julia FRIEDLANDER

Working Group on Evaluations

Senior Policy Advisor for Europe, Terrorist Financing and Financial Crimes
US Department of the Treasury

MEXICO

Mr Santiago OÑATE LABORDE

Permanent Observer, Permanent Mission of Mexico to the Council of Europe

Mr José Humberto LÓPEZ-PORTILLO SÁNCHEZ

Deputy Attaché for Legal Affairs, Legal Office of the Attorney General of Mexico (PGR) in Europe

Other members of the FATF / Autres membres du GAFI

Mr Thomas MESSING

Working Group on Evaluations

Federal Financial Supervisory Authority (BaFin),
Anti-Money-Laundering Department, Section GW 1
International, legal and policy issues

PORTUGAL

Mr Gil GALVAO

Advisor to the Governor and the Board
Head of the Portuguese Delegation to the FATF
Banco de Portugal

UNITED KINGDOM

Mr Shay BISHNOI

Working Group on Evaluations

Policy Advisor - Sanctions and Illicit Finance, HM Treasury, United Kingdom
HM Treasury

Council of Europe bodies and mechanisms /

Organes et mécanismes suivants du Conseil de l'Europe

**COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK /
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE**
apologised

**EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME**

Robert SPANO
Judge, European Court of Human Rights

Ms Sabina GARAHAN
Legal Assistant, European Court of Human Rights

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE) /
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)**

**CONFERENCE OF THE PARTIES TO THE CONVENTION ON LAUNDERING,
SEARCH, SEIZURE AND CONFISCATION OF THE PROCEEDS FROM CRIME
AND ON THE FINANCING OF TERRORISM (CETS NO. 198) /
CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION RELATIVE AU BLANCHIMENT,
AU DÉPISTAGE, À LA SAÏSIE ET À LA CONFISCATION DES PRODUITS DU CRIME
ET AU FINANCEMENT DU TERRORISME (STCE N° 198)**

International organisations and bodies /

Organisations et organismes internationaux

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

Mr David SCHWANDER
Working Group on Evaluations
Policy officer, Anti-Money Laundering, European Commission, Directorate-General for Justice and Consumers, Task Force Financial Crime

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) / GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Ms Kristen ALMA
Rewiever, Ad-Hoc Group of Experts
Working Group on Evaluations
Administrator, FATF Secretariat

**INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF)
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)**

Mr Richard LALONDE
Senior Financial Sector Expert
Monetary and Financial Systems Department, IMF

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

UNODC
Mr Yevheniy UMANETS
Working Group on Evaluations
UNODC GPML Programme Officer, Global Programme against Money Laundering,

Proceeds of Crime and the Financing of Terrorism (GPML)
United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)

Mr Michael FOWLER
Anti-Money Laundering Advisor for South East Europe

WORLD BANK / BANQUE MONDIALE

Mr Klaudijo STROLIGO
Rewriter, Ad-Hoc Group of Experts
Working Group on Evaluations
Senior Financial Sector Specialist and World Bank / UNODC AML/CFT Mentor for Central Asia, Finance & Markets, WORLD BANK GROUP

EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (EBRD)
BANQUE EUROPEENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT (BERD)

GIFCS – GROUP OF INTERNATIONAL FINANCE CENTRE SUPERVISORS GS
CFI - GROUPE DE SUPERVISEURS DE CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Mrs Fiona CROCKER
Working Group on Evaluations
Guernsey Financial Services Commission

EGMONT GROUP of FINANCIAL INTELLIGENCE UNITS /
GROUPE EGMONT DES CELLULES DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE (OSCE) /
ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (OSCE)

EURASIAN GROUP ON COMBATING MONEY LAUNDERING
AND FINANCING OF TERRORISM (EAG) / GROUPE EURASIE SUR LA LUTTE CONTRE LE
BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (EAG)

Mr Vladimir NECHAEV
Working Group on Evaluations
EAG Executive Secretary

Scientific Experts / Experts Scientifiques

Professor William C. GILMORE
Co-Chair of the Working Group on Evaluations
Professor of International Criminal Law, Faculty of Law,
University of Edinburgh, Old College

Mr John RINGGUTH
EVALUATOR FOR HUNGARY
Working Group on Evaluations

Mr Philipp RÖSER
Working Group on Evaluations

Executive Office, Legal/International Affairs, Financial Market Authority

Mr Andrew STRIJKER

Working Group on Evaluations

European Commission, Task Force for Greece

Cluster Coordinator Anti Money Laundering and Anti-Corruption

Mr Boudewijn VERHELST

EVALUATOR FOR HUNGARY

Working Group on Evaluations

Deputy Director CTIF-CFI, Scientific Expert Law Enforcement, Attorney General,

Secretariat of the Council of Europe /

Secrétariat du Conseil de l'Europe

Mr Jan KLEIJSSSEN

Director, Information Society and Action against Crime

Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI

jan.kleijssen@coe.int

Mr Ivan KOEDJIKOV

Head of Department and Anti-terrorism Co-ordinator, Action against Crime Department

Information Society and Action against Crime,

Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI

Ivan.koedjikov@coe.int

Mr Matthias KLOTH

EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL / SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL

1) Administrator, Directorate General of Human Rights and Rule of Law - DGI,

2) Council of Europe, F – 67075 STRASBOURG Cedex

Tel. +33 3 90 21 49 84 / Fax +33 3 88 41 30 17 matthias.kloth@coe.int

Mr Lado LALICIC, Head of Unit 1 - AML/CFT Monitoring Unit, Typologies & Conference of the Parties to CETS n°198 - MONEYVAL

Tel. +33 3 90 21 63 09 lado.lalicic@coe.int

Mr Michael STELLINI, Head of Unit 2 - AML/CFT Monitoring and Training Unit - MONEYVAL

Tel: +33 3 88 41 33 59, michael.stellini@coe.int

Mr Andrey FROLOV, Administrator, MONEYVAL

Tel: +33 3 90 21 52 53, andrey.frolov@coe.int

Ms Astghik KARAMANUKYAN, Administrator, MONEYVAL

Tel: +33 3 90 21 51 06, astghik.karamanukyan@coe.int

Ms Veronika METS, Administrator, MONEYVAL

Tel: +33 3 88 41 24.38, veronika.mets@coe.int

Ms Anne VAN ES, Programme Assistant, MONEYVAL

Tel: +33 3 90 2 43 27, suzanna.van-es@coe.int.

Mr Alexandre DESCHAMP, Programme Assistant, MONEYVAL

Tel. +33 3 88 41 26 39, alexandre.deschamp@coe.int

Mr Panagiotis PSYLLOS, Programme Assistant, MONEYVAL

Tel: +33 3 90 2 58 41, panagiotis.psyllou@coe.int

Mr Hasan DOYDUK, Administrative Assistant
Tel: +33 390 21 53 08, hasan.doyduk@coe.int

Mrs Odile GEBHARTH, Administrative Assistant
Tel. +33 3 90 21 40 45, odile.gebharth@coe.int

Ms Monica PETROVICI, Communication and web
Tel: +33 3 88 41 24 93, monica.petrovici@coe.int

Mrs Danielida WEBER, Administrative Assistant
Tel. +33 3 90 21 46 66, danielida.weber@coe.int

Mr Artem TER-POGOSYAN, Trainee
Tel: +33 3 90 21 60 44, artem.ter-pogosyan@coe.int

Interpreters / Interprètes

Ms Sally BAILEY-RAVET
Ms Chloé CHENETIER
Ms Julia TANNER